

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/1be1e13e98807c1f0d72cbaf>

Date d'obtention : 2021-03-01 12:26:09

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut que la situation émane de mon Collège et non pas de l'extérieur (adulte ou autres élèves d'un autre milieu). Si ça vient de l'extérieur de mon milieu, mais que ça touche à mes élèves et qu'il y a des répercussions, je crois que j'ai le droit d'utiliser Sexto. Ensuite, je dois suivre les étapes de la trousse en rencontrant les personnes impliquées. Je dois terminer par la personne instigatrice. À tout moment, si les réponses obtenues me font penser que la personne qui me répond est malveillante, je dois cesser de la questionner et appeler le service de police. Je dois rencontrer chaque personne impliquée et remplir la fiche de questions. S'il n'y a pas de malveillance, je rencontre également la personne instigatrice et je complète également la même fiche avec cette personne. Tout au long de ces étapes, si je crois qu'il y a encore de la pornographie juvénile dans un appareil électronique, je confisque l'appareil, je demande à l'élève de le mettre en mode avion et de le fermer. Je le place ensuite dans le sac scellé devant l'élève et rempli la feuille d'informations collées sur le sac. À la fin, je contacte le service de police, je lui explique toute ma démarche et je leur remet les appareils confisqués s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que ce n'est vraiment pas évident de savoir quoi faire selon certaine situation. À de nombreuses reprises, je n'ai pas fait le bon choix... Après l'obtention du premier badge, je pensais être bien outillé pour appliquer la trousse. Force est d'admettre que ce n'était pas le cas. Maintenant, je comprends qu'il faut que je démarre la méthode Sexto dès qu'une situation de sextage touche un de mes élèves, même si je pense qu'il y a de la malveillance. Je crois également savoir qu'il faut que je rencontre l'instigateur même s'il y a de la malveillance, sans pour autant le questionner. Je l'informe seulement que je vais transmettre le dossier à la police et je confisque son appareil électronique si je pense qu'il contient de la pornographie juvénile. Enfin, lorsque je devrai intervenir dans un cas de sexto, je vais assurément prendre quelques minutes, même si je sais qu'elles sont précieuses, pour relire les trois cas de cette formation afin de me rafraîchir la mémoire et de m'assurer de faire les choses correctement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Honnêtement, toutes les étapes. Pour avoir vécu une situation où j'ai dû intervenir dans une situation de sextage (malheureusement sans la méthode Sexto), la partie la plus difficile est avec la victime. Elle se sent en détresse, elle sait qu'elle a fait quelque chose de pas correct et elle a peur d'être punie. La rencontre avec les parents de cette personne n'est également pas évidente. Dans cette situation, je crois que les parents ont pris conscience que leur enfant avait commencé sa vie sexuelle en même temps qu'ils prenaient conscience de la délicate situation... Je ne sais pas si c'est souvent le cas, mais j'imagine que ça doit l'être pour beaucoup de situations. Dans tous les cas, je crois que la situation est délicate pour l'ensemble des personnes concernées. Il est donc encore plus important de prendre le temps de bien faire les choses.

S'il était possible de produire de nouvelles situations fictives, j'aimerais bien prendre le temps de les faire pour me pratiquer davantage.